

Évolution des marchés et saisies

Michel Gandilhon, Aurélie Lermenier-Jeannot

Le marché des drogues illicites

Le marché des drogues illicites en France est en expansion, reflétant la forte progression des usages dans l'année et de leur intensité constatée depuis près de vingt-cinq ans dans les enquêtes en population générale, notamment pour le cannabis, la cocaïne et la MDMA/ecstasy. L'offre est portée par une diversité d'acteurs, des réseaux d'usagers-revendeurs aux organisations criminelles, dont l'enracinement sur l'ensemble du territoire est réel. La proximité de la France avec l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique, plaques tournantes de redistribution en Europe de l'Ouest pour des substances comme la cocaïne, la MDMA/ecstasy, le cannabis et l'héroïne, affecte fortement le territoire national. La France, du fait de sa situation géographique, est également une zone de transit pour les substances illicites destinées à d'autres pays européens. Trois axes principaux peuvent être distingués. L'axe sud-ouest/nord-est pour la résine de cannabis marocaine, et, dans une moindre mesure, l'herbe de cannabis et la cocaïne, qui à partir de l'Espagne traverse le territoire français essentiellement en direction des Pays-Bas et de la Belgique. Et les axes nord/sud-ouest et nord/sud-est qui partent de ces deux pays, principalement pour alimenter l'Espagne et l'Italie en cocaïne, en MDMA/ecstasy et en héroïne.

Cette forte activité est perceptible dans les données de saisies de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). L'année 2017 a ainsi été marquée par des records en termes de saisies d'herbe de cannabis et de cocaïne (figure 1). En outre, les saisies de résine de cannabis et d'héroïne en France figurent parmi les plus élevées d'Europe de l'Ouest (EMCDDA, 2018a).

Les mutations du marché du cannabis

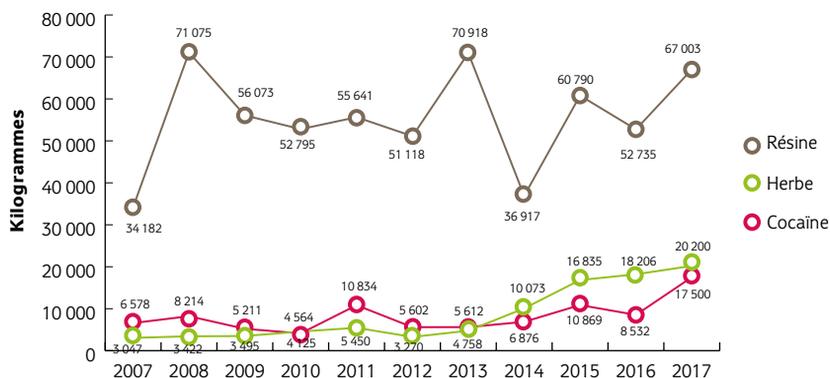
Depuis quelques années, le marché du cannabis en France connaît des mutations majeures. La plus notable est la progression importante du marché de l'herbe et le développement de la culture de cannabis. Le premier phénomène est lié à l'expansion de la production de cannabis européen depuis les années 1980 (Weinberger, 2014) et soutenu par une évolution positive de l'image de cette substance, associée à une vogue, notamment chez les jeunes, pour les produits perçus comme « biologiques » (Obradovic, 2017). Les données collectées dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) confirment cette tendance et font état dans certaines métropoles (Lille, Rennes, Toulouse) d'un basculement du marché en faveur de l'herbe (Cadet-Taïrou *et al.*, 2015). Cette évolution est perceptible dans la répartition des quantités saisies de cannabis en France. Alors que, tout au long des années 2000, celles de résine représentaient plus de 90 % du total des saisies de cannabis, ce ratio ne cesse de diminuer depuis 2010 : il s'établit à 75 % en 2017, contre près de 25 % pour l'herbe (Masson et Gandilhon, 2018).

On observe dans le même temps une progression de la production d'herbe de cannabis sur le territoire français. Même si cette pratique ne constitue pas une tendance récente en France, la nouveauté réside dans la diversification des profils des cultivateurs (des cultivateurs en « placard » aux réseaux criminels) et l'émergence de cultures commerciales de grande taille (de plusieurs dizaines à plusieurs milliers de plants). Cette évolution est très visible dans les saisies puisque les confiscations de plants depuis 2010 dépassent régulièrement en moyenne les 100 000 contre 50 000 dans les années 2005 (Masson et Gandilhon, 2018).

La forte progression du marché de la cocaïne

Le marché de la cocaïne a commencé à se développer fortement en France à la fin des années 1990 et augmente régulièrement depuis. La France, du fait de ses départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique) situés à proximité des zones de production andines, est affectée par le trafic (Gandilhon et Weinberger, 2016). Depuis 2015, les services de police constatent un net essor du trafic par voie aérienne de mules en provenance de la Guyane, tandis que les Antilles françaises s'affirment de plus en plus comme des plaques tournantes du marché de la cocaïne à destination de la métropole. Des Antilles, la cocaïne est essentiellement acheminée par porte-conteneurs, via notamment la ligne maritime Fort-de-France – Le Havre. En 2017, le niveau des saisies a plus que quintuplé dans le premier port français de marchandises, passant de 643 kg en 2015 à 3,5 tonnes (DGPN, 2018), qui confirme que les principales entrées de la cocaïne en France s'effectuent par le biais des conteneurs maritimes. Les autres grandes sources d'approvisionnement en cocaïne pour le marché français sont situées aux Pays-Bas, où la cocaïne arrive via le port de Rotterdam, et la Belgique, où les saisies dans le port d'Anvers ont atteint, avec plus de 40 tonnes en 2017, des niveaux sans précédent. Ces flux de cocaïne, dans un contexte où la production en Colombie est à son plus haut (UNODC, 2018), contribuent à la très forte disponibilité du produit en France (Gérome *et al.*, 2018), portée par une multitude de réseaux de trafic allant des microréseaux d'usagers-revendeurs à des organisations criminelles capables d'en importer par centaines de kilogrammes.

Figure 1. Saisies de résine, d'herbe de cannabis et de cocaïne en France (2007-2017)



Source : OCRTIS, exploitation OFDT

La persistance de l'héroïne

L'héroïne qui circule sur le marché français est essentiellement de l'héroïne brune produite en Afghanistan. Comparé aux marchés du cannabis ou de la cocaïne, celui de l'héroïne est relativement restreint. Il a néanmoins connu une réelle reprise après la forte baisse due à l'introduction des traitements de substitution aux opioïdes en 1995. Le niveau élevé des saisies depuis vingt ans en atteste (en moyenne 670 kg) et fait du marché français un des plus importants en Europe. Celui-ci se distingue par son caractère fortement régionalisé, avec une disponibilité et accessibilité marquées de l'héroïne dans le nord-est et l'est de la France. Ce phénomène s'explique par la proximité des Pays-Bas, qui sont le principal débouché de la route des Balkans et une plaque tournante alimentant l'Europe occidentale. C'est en effet dans ce pays que se tient l'essentiel du marché de gros et de demi-gros alimentant le territoire français. Toutefois, des trafics d'héroïne existent également dans le sud ou l'ouest de la France. Des villes comme Toulouse, Marseille, Bordeaux ou Rennes signalent régulièrement la réapparition de points de vente, aussi bien dans les zones urbaines que rurales (Cadet-Tairou et al., 2017). Le phénomène marquant en matière de marché est l'apparition, depuis cinq ans, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, de filières albanaises alimentant une clientèle d'usagers plutôt insérés (Tissot, 2018). Par ailleurs, compte tenu des augmentations record de la production d'opium et d'héroïne en Afghanistan en 2016, une plus grande disponibilité du produit est envisageable en France dans les années à venir.

La MDMA et autres drogues de synthèse

À partir de la fin des années 1990, dans le sillage du milieu festif lié à la techno, le marché de la MDMA a beaucoup augmenté en France (Gandilhon et Néfau, 2016). En 2016 et 2017, avec plus de un million de comprimés d'ecstasy, les saisies se maintiennent à un niveau élevé et sont pour la plupart réalisées sur le vecteur routier et destinées à l'Espagne et au Royaume-Uni (DEASRI, 2018). La MDMA, sous sa forme « comprimé » (ecstasy) ou « cristal », est fabriquée essentiellement aux Pays-Bas et en Belgique. À la fin des années 2000, du fait d'une pénurie de pré-curseurs, on assiste à une prolifération de comprimés ne contenant pas de MDMA (OICS, 2009). Ce phénomène contribue à détourner nombre d'usagers de la forme comprimé au profit du cristal, qui bénéficie en outre d'un effet de mode. Depuis 2015, toutefois, un retour important sur le marché des comprimés est rapporté par le dispositif TREND (Cadet-Tairou et al., 2016). D'une teneur plus élevée, ornée de logos attrayants jouant sur le registre de la culture populaire, cette galénique semble à nouveau populaire chez les consommateurs.

Les filières qui alimentent le territoire français ne semblent pas très professionnalisées et n'importent que de petites quantités. La situation est similaire pour l'amphétamine et la méthamphétamine. Pour cette dernière, en 2017, la presque totalité des petites quantités saisies en France (122 kg) provenaient d'Afrique de l'Ouest et des Pays-Bas et n'étaient pas destinées à la France, mais aux marchés latino-américains (Brésil, Chili) et asiatiques (Japon) (DEASRI, 2018). Comme pour la MDMA/ecstasy, la demande française est alimentée par des réseaux de taille réduite, difficilement détectables pour les forces de l'ordre.

Le marché du tabac

La fabrication et le commerce du tabac font l'objet d'un contrôle important en France. Ainsi, les buralistes, préposés de l'administration pour cette fonction, ont le monopole de la vente au détail des produits du tabac. Ils sont environ 25 000 en 2018. Toutefois, depuis les fortes augmentations des prix de 2003-2004, le marché parallèle (hors réseau buraliste) s'est développé.

Des ventes chez les buralistes en recul à la suite des hausses de prix

En 2018, les ventes de tabac dans le réseau buraliste ont atteint 49 740 tonnes contre 58 309 tonnes cinq ans auparavant, soit une baisse de 15 % (Lermenier-Jeannet, 2019). Les ventes de tabac à rouler ont un peu moins diminué que celles des cigarettes (- 12 % contre - 15 %). Ces évolutions sont le fruit d'écarts de prix persistants malgré un rapprochement de la fiscalité entre ces deux types de produits (Lermenier-Jeannet, 2019). Le prix du paquet de 20 cigarettes de la classe la plus vendue a augmenté de 29 %, passant de 6,20 euros en janvier 2012 à 8 euros en mars 2018, et celui de la blague de 40 grammes de tabac à rouler a quasiment doublé (+ 85 %), pour atteindre 14,50 euros. Le rythme des hausses de prix a néanmoins été inconstant avec un gel des taxes et du prix des cigarettes pendant près de quatre ans (2014-2017), avant que n'intervienne une nette augmentation en mars 2018 (+ 0,94 euro en moyenne). Le tabac à rouler a quant à lui vu ses prix croître fortement en février 2017 (+ 15 %) puis en mars 2018 (+ 2 euros en moyenne sur un paquet de 30 grammes), ce qui a eu pour effet de mettre fin à la progression quasi continue des ventes (- 6 % en 2017 et - 10 % en 2018).

Les hausses de prix permettant de compenser largement le recul des ventes, le chiffre d'affaires généré par la vente de tabac (et les recettes fiscales afférentes pour l'État) est en hausse en 2018, après avoir été globalement stable sur la période 2013-2017. Il s'établit à près de 19 milliards d'euros, dont 15,6 milliards pour les seules cigarettes.

Des achats hors réseau buraliste assez fréquents

Depuis les fortes hausses de prix en 2003-2004, les achats hors réseau buraliste se sont développés. La très grande majorité de cet approvisionnement s'effectue cependant dans un commerce à l'étranger, notamment dans les pays limitrophes où le prix du tabac est moins élevé. Fin 2016, un fumeur sur cinq déclarait faire ce type d'achat toujours, presque toujours ou souvent. Les achats en duty-free, par Internet et en contrebande (y compris la contrefaçon) concerneraient moins de 5 % des fumeurs (Lermenier-Jeannet et Palle, 2017).

Un haut niveau de saisies

Les saisies de tabac réalisées par les douanes ont un caractère assez erratique. Après avoir atteint un niveau record en 2015 (629 tonnes), elles se sont élevées à 281 tonnes en 2018, dont la majorité a été réalisée sur le territoire national et le reste à l'étranger sur renseignements de la douane française (Direction générale des douanes et droits indirects, 2019).